délibérations 2013 - 131216 - CR du 16 décembre

Séance du 16 décembre 2013

L'an deux mil treize, le seize décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUDON Jean-Pierre, suite à une convocation individuelle adressée à tous les conseillers en date du 18 octobre 2013.

Etaient présents :Mme ROUGIER, M. VILLEMIANE, Mme XIMENEZ, M. DIDIER, Mme THOMAS, M. LIAL, M. BERNEDE, Mme AVANZINI, M. BOISSIERES, Mme FRANCOIS, M. FRITSCH, M. LESSEIGNE, M.CHAUGIER

Excusée : Mme AVANZINI

Monsieur VILLEMIANE Philippe donne lecture du compte rendu de la précédente réunion. Il est voté à l'unanimité.

Madame FRANCOIS Myrtal est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

ü Convention Gravière Boutade

- ü Recensement 2014
- ü Demande plaque Monuments aux Morts
- ü Information PLUI
- ü Expositions Club des Entreprises
- ü Panneaux voiries + arrêté de circulation
- ü DETR 2014 + FDAEC 2014
- ü Divers :
 - Conseil Général
 - Guide ORSEC
 - Formation AGRIDOR
 - Bâche incendie
 - Casino
 - P.P.R.I.
 - Concert
 - Bulletin Municipal

I - Convention Gravière : Monsieur le Maire rappelle à l'Equipe Municipale le bail de location - à titre gratuit - établi avec la famille BOUTADE pour la convention gravière sise « Au Sac » qu'il y a lieu de renouveler.Accord à l'unanimité pour un renouvellement de 6 ans à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2020.

II - Recensement 2014 : Le territoire de la Commune sera divisé en 3 districts, il est donc nécessaire de recruter trois agents recenseurs qui seront rémunérés de la manière suivante : - 1,73 EUR le bulletin individuel ; - 1,12 EUR la feuille de logement ; 2 séances de formation de 3 heures sur la base du SMIC horaire ainsi qu'une indemnisation kilométrique suivant le district assuré.

L'Etat compensant le coût du recensement par une dotation 3.045 EUR calculée sur la base de 1,12 EUR par feuille de logement et 1,73 EUR par feuille par habitant.

III - Plaque Monuments aux Morts : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier

émanant d'un administré, ancien combattant, qui désire une reconnaissance légale des camarades tombés au combat pendant la guerre d'Algérie, par la pose d'une plaque sur le Monument aux Morts de la Commune. Accord de principe de l'assemblée avec demande de l'avis du Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants de Sainte-Foy-La-Grande.

IV - Information PLUI

L'enquête étant désormais terminée, la Commissaire Enquêtrice vient de rendre son verdict et le Conseil Communautaire rendra le sien lors de la prochaine rencontre du 19 décembre. 21 personnes sur notre Commune ont rencontré la Commissaire. Le rapport est disponible en mairie. La Commissaire a émis un avis favorable pour l'ensemble du PLUI.

V - Expositions Club des Entreprises (mars 2014)

Le Club des Entreprises du Pays Foyen organisera en mars 2014 une exposition dans les locaux de l'ancien Leclerc à Pineuilh et souhaite une aide de notre commune. Le Conseil Municipal est favorable à la proposition d'une aide logistique, prêt de barnum, barrières, scène et disposition du personnel technique pour l'installation.

VI - Panneaux de voiries

Des panneaux de signalisation sont à changer rapidement. M. FRITSCH a demandé un devis à l'entreprise CHELLE qui s'élève à 3502 EUR . Il manque des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération qui limitent à 50 km/h ainsi que des panneaux de priorité à droite. Décision à l'unanimité de déplacer les panneaux Stop rue des écoles, de chaque côté, rue de la Fontaine, rue du Moulin. Pour la rue des deux villages, il y a lieu de réfléchir à une nouvelle organisation de circulation.

VII - DETR 2014 - FDAEC 2014 :

Dans le cadre de la DETR, les dossiers de subvention 2013 n'ont pu aboutir et seront représentés

pour 2014 avec le devis supplémentaire de l'Entreprise SAGEAUX pour le pignon du temple d'un montant de 1222 EUR HT.

Des investissements sont à prévoir pour le FDAEC :

- bâche à incendie 120 m3 « aux Goulards » devis de 4026,93 TTC hors clôture
- ordinateurs bureaux du Maire et CCAS
- cases de columbarium
- panneaux d'alerte vitesse

VIII - Conseil Général : Il cherche de l'espace pour installer des bâtiments, et serait fortement intéressé par la ZAE de la Guérenne qui comporte un grand lot et une situation géographique intéressante. Ils négocient avec la CDC, propriétaires de la zone.

IX - Guide ORSEC : M. LESSEIGNE informe l'équipe de la diffusion du guide en cas de catastrophe naturelle et rappelle la nécessité de se réunir à nouveau pour réactualiser le Plan Local de Sauvegarde.

X- AGRIDOR : Cette entreprise propose une formation au prix de 420 EUR pour deux agents concernant l'utilisation des produits chimique. Le Conseil Municipal décide de renoncer à cette formation et de contacter le CNFPT ou une autre entreprise qui fournit les mêmes produits à savoir « La Périgourdine » prévoir d'autres méthodes de désherbage. Réfléchir à une mutualisation possible avec le Pays Foyen.

XI- CASINO : Ce Groupe développe les enseignes VIVAL, SPAR, CASINO shopping avec des concepts et des politiques commerciales qui correspondent parfaitement aux magasins de proximité. Projet à définir dans le futur.

XII - P.P.R.I. : Notre Commune est la moins impactée par la zone rouge comparée à d'autres communes du PLUI ; 32 maisons seulement sont en zone rouge avec réglementation stricte.

XII - Concert au temple le jeudi 19 décembre à 20 heures tarif réduit 8 EUR / Musique contemporaine

XIII - Le Bulletin Communal est prêt à être distribuer dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.